

001133
DECISION N°.....CRTV/DG/DAF/DMA/SM/GAE DU 15 Juin 2026
PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°001BIS/AONO/CRTV/CIPM/2026 DU 28 AVRIL 2026 POUR LA FOURNITURE DES
CARTES TELEPHONIQUES A LA CRTV, EXERCICE 2026.

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu la Loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;

Vu la loi n° 2025/012 du 17 décembre 2025 portant loi des finances de la République du Cameroun pour le compte de l'exercice 2026 ;

Vu la loi N° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut des Etablissements Publics ;

Vu la Loi N°87/020 du 17 Décembre 1987 portant création de l'Office de Radiodiffusion Télévision Camerounaise ;

Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2016/272 du 29 juin 2016 portant nomination du Directeur Général de l'Office de Radiodiffusion Télévision Camerounaise ;

Vu le Décret N°2016/273 du 29 juin 2016 portant nomination du Directeur Général Adjoint de l'Office de Radiodiffusion Télévision Camerounaise ;

Vu le Décret N°88/126 du 25 janvier 1988 portant organisation et fonctionnement de l'Office de Radiodiffusion Télévision Camerounaise ;

Vu la circulaire n° 0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des Autres Entités Publics pour l'exercice 2026 ;

Vu le Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, modifié et complété par le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 ;

Vu la circulaire n° 00007/LC/MINMAP/CAB du 20 mars 2024 portant instructions relatives à la mise en vigueur des Dossiers Types d'Appel d'Offres (DTAO), des Manuels, Guides et Outils de Facilitation de la Passation, de l'Exécution, du Suivi et du Contrôle et de la Régulation des Marchés Publics, induits par les réformes du système des marchés publics ;

Vu l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert n°001BIS/AONO/CRTV/CIPM/2026 du 28 avril 2026 pour la fourniture des cartes téléphoniques à la CRTV, exercice 2026 ;

Vu la proposition d'attribution de la Commission de Passation des Marchés n°00042/CRTV/CIPM du 08 juin 2026 ;

Considérant les nécessités de services.

DECIDE :

Article 1^{er} : Les entreprises dont les noms suivent sont attributaires des Lettres-commandes relatives à l'Appel d'offres National Ouvert n° 001BIS/AONO/CRTV/CIPM/2026 du 28 avril 2026, pour la fourniture des cartes téléphoniques à la CRTV, exercice 2026, ainsi qu'il suit :

Lots	Désignation du lot	Attributaires	Montants et délais
Lot 1	acquisition des cartes téléphoniques pour les productions	ORANGE CAMEROUN SA BP : 1864 DOUALA TEL : 699 94 98 47	FCFA TTC 26 400 000 <i>3 jours</i>
Lot 2	acquisition des cartes téléphoniques pour le fonctionnement des services	MTN CAMEROON LIMITED BP : 15574 DOUALA TEL : 677 55 07 76	FCFA TTC 28 498 830 <i>5 jours</i>

Article 2 : la présente décision sera enregistrée et publiée dans le journal des Marchés Publics ou toute autre publication habilitée.

15 JUIN 2026

Fait à Yaoundé, le

Le Directeur Général,



Charles NDONGO

Ampliations :

- MINMAP ;
- ARMP ;
- Archives ;
- Intéressé.